

Groupe de travail  
"Appui Institutionnel au Secteur Agricole"

**Fiche de lecture n° 3**

**Boyer : une référence utile pour la réflexion  
sur le changement institutionnel**

François Doligez – IRAM – janvier 2004

Les analyses historiques comparatives du changement institutionnel : quels enseignements pour la théorie de la régulation / R.Boyer. – L'année de la régulation, n°7, 2003-2004, 167-203pp. - Paris : Presse de Sciences-Po.

Dans ce long article, R. Boyer s'interroge sur les facteurs du changement institutionnel et, en particulier, sur le rôle des institutions en faisant apparaître une ligne de partage entre les économistes persuadés que les institutions ont pour fonction de surmonter les failles des marchés et les autres disciplines mettant en avant d'autres fondements. Il y a-t-il une théorie générale à la base des institutions (les coûts de transaction) ou un registre beaucoup plus différencié suivant la nature de l'institution (ordre constitutionnel, convention, règle ou organisation) ? Sur ces bases, comment caractériser le changement institutionnel, d'autant que, pour beaucoup d'économistes standards, le changement se situe du côté des marchés et de la concurrence qu'ils organisent, le retard restant souvent du côté des institutions ? Pour approfondir ces questions, R. Boyer compare les apports de la théorie de la régulation avec un programme de recherche nord-américain, l'analyse historique comparative<sup>1</sup>. Il ouvre à cette occasion un ensemble de pistes de recherche sur lesquelles s'appuyer pour approfondir les réflexions touchant à l'économie institutionnelle, qu'il s'agisse de l'analyse de la gouvernance des IMF (afin de la restituer dans une approche globale) ou de la dynamique des systèmes agraires (étude comparée)<sup>2</sup>.

Ce programme de recherche développe l'idée de la difficulté des théories institutionnelles classiques - l'approche utilitariste illustrée par Ostrom, celle analysant les conflits de pouvoirs de Knight et la théorie culturaliste- à expliquer le changement institutionnel. Il y a souvent, dans la théorie utilitariste expliquant la sélection des institutions en fonction de leur degré d'efficacité, confusion entre origine et fonction des institutions, entre instituant et institué. De plus en plus, les recherches économiques sont dans l'obligation de reconnaître l'origine extra-économique des institutions fondatrices de l'économie marchande (comme la monnaie issue non du troc mais du seigneurage princier pour les besoins de ses finances). Dans le cas de la théorie des rapports de pouvoir, le changement résulte des transformations de l'équilibre des pouvoirs, rapprochant cette analyse de la théorie des champs de Bourdieu (conflit dominant/dominé) et l'éloignant du simple critère d'efficacité, ce qui n'est pas sans problème pratique (quel indicateur de mesure des pouvoirs des groupes ?). La théorie culturaliste renvoie la vision motrice du changement aux représentations, comme l'illustre, par exemple, la réforme libérale des institutions des pays de « vieille industrialisation ». Mais cette théorie de l'influence des représentations ne peut être déconnectée de la distribution des pouvoirs, ce qu'illustre la notion de capital symbolique.

Ainsi le changement, suivant la théorie qui prévaut, peut avoir des formes différentes - continu, sans crise, ni blocage selon la théorie fonctionnaliste, rythmé par les relations de pouvoirs ou soumis aux phénomènes de modes et d'arbitraire dans le cas de la théorie culturaliste- mais les « faits stylisés » ne correspondent que rarement à ces catégories. En effet, en général se succèdent périodes de stabilité apparente et crise brutale

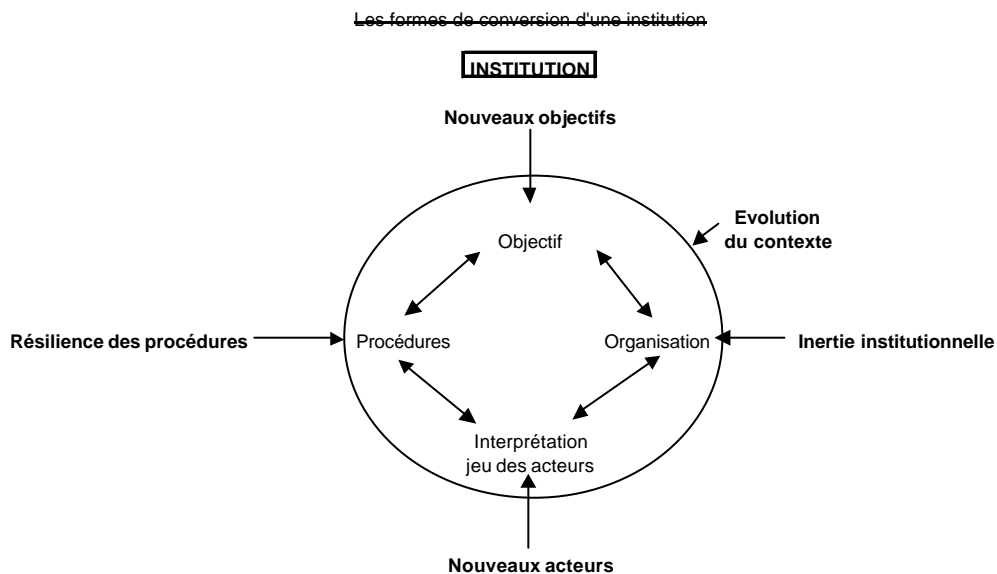
<sup>1</sup> Cf. Kathleen T., 2003 : *Comment évoluent les institutions, les enseignements d'une analyse historique comparative*, in L'Année de la Régulation, n°7, pp. 13-43.

<sup>2</sup> Deux de mes axes de réflexion en cours...

déstabilisant les règles antérieures ; on retrouve, pour une même période, la récurrence des mêmes principes dans plusieurs pays pour surmonter les crises ; on observe un processus de reconfiguration des formes institutionnelles à travers un processus d'essais-erreurs, ce qui invite à approfondir de nouvelles théories du changement institutionnel.

Introduit par les théories de la « *dépendance au chemin* » (*Dependance path*), la prise en compte du temps s'avère essentielle. Elle serait due aux effets d'apprentissage, notamment dans le cas des normes sociales et des conventions, mais aussi des coûts irrécouvrables associés à la construction des institutions et, enfin, de phénomènes transformant des décisions apparemment mineures en système contraignant et transformant le changement institutionnel en une série de bifurcations illustrant l'irréversibilité des évolutions. Il n'y a donc pas un seul cadre explicatif à ces théories, mais plusieurs hypothèses à approfondir.

R. Boyer les analyse en rentrant dans la boîte noire des institutions. Celles-ci sont décrites comme des combinaisons entre des objectifs, des procédures et une matérialisation soumises à l'interprétation et aux jeux des acteurs, internes comme externes. Ainsi, les *conversions* institutionnelles sont présentées comme les processus à travers lesquels les institutions acquièrent de nouvelles configurations sous l'impact du changement d'une de ses composantes.



Par ailleurs, le fonctionnalisme, associant à toute finalité une institution, est également contredit par les processus de *sédimentation-superposition* répondant à l'inertie de l'existence des institutions. Cette pluralité d'institutions existantes fournit aux acteurs un répertoire de procédures et de mécanismes de coordination parmi lesquels choisir pour développer leurs stratégies. Dans cette hypothèse de pluralité, la *recombinaison* s'avère également comme vecteur d'évolution d'une configuration institutionnelle, les institutions évoluant les unes par rapport aux autres par isomorphisme, complémentarité ou hiérarchie de par le positionnement de certains acteurs collectifs ou groupes tentant de redéfinir leur statut, d'améliorer leur position par établissement de nouveaux liens ou par rupture d'anciens qui ne présentent plus les avantages requis compte-tenu d'une variation du contexte.

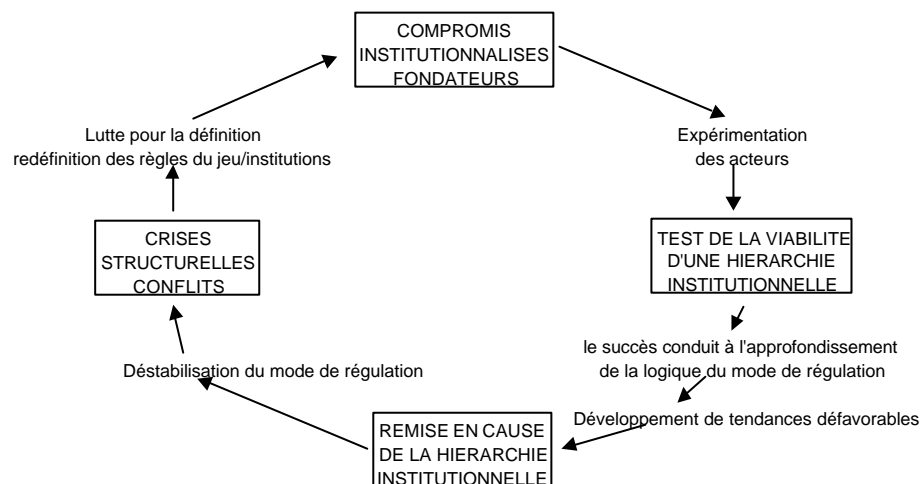
Ces différents facteurs présentent des propriétés particulières : ils interviennent à des niveaux différents -réorganisation du quadrilatère interne à l'institution dans le cas de la conversion, création d'une nouvelle institution dans le même champ dans le cas de la sédimentation et émergence d'un processus de sélection par les acteurs et

l'environnement, redéfinition des liens entre institutions dans le cas de la recombinaison- et peuvent donc se conjuguer.

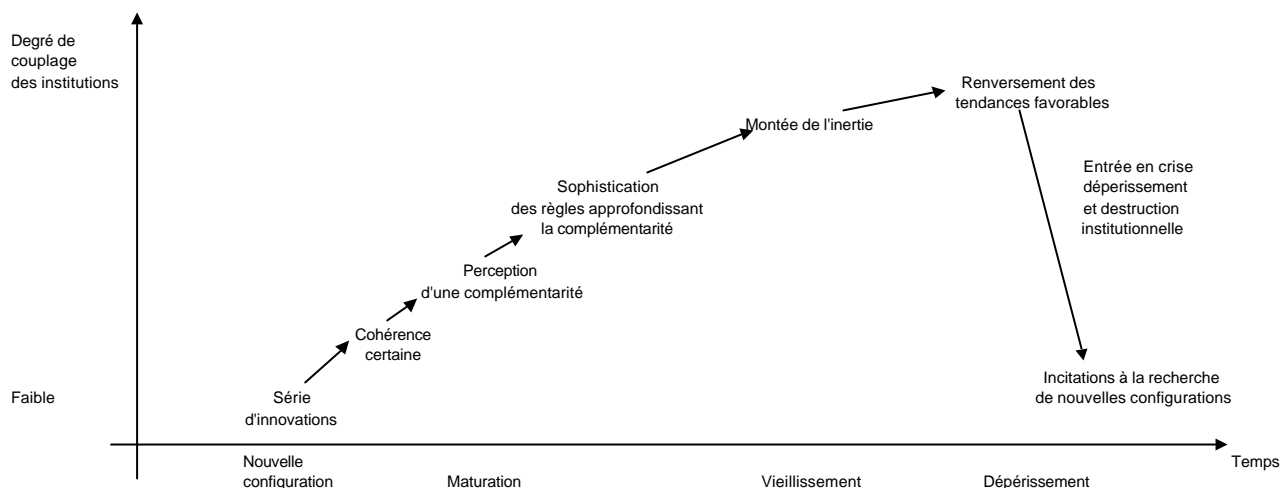
La théorie de la régulation évoque différents types de causes à l'évolution des institutions comme facteurs explicatifs du changement de modes de régulation :

- La déstabilisation endogène par endométabolisme constitue le facteur déterminant à long terme de la théorie de la régulation qui montre comment les modes de régulation sont susceptibles d'absorber les crises mineures mais aussi comment l'altération à long terme de certains paramètres peut faire franchir des seuils séparant la régulation homéostatique de l'entrée dans des zones d'instabilité.
- L'hybridation des institutions importées au contact d'une société différente et qui débouche sur des configurations originales est mise en évidence dans les comparaisons internationales ;
- Enfin, la régulation assimilant les configurations institutionnelles aux résultats de compromis issus des conflits, le rôle instituant de l'intermédiation politique apparaît alors nettement.

Il y aurait donc un cycle de l'émergence à la crise structurelle des modes de régulation en fonction de l'évolution des hiérarchies institutionnelles.



Ces analyses permettent également d'analyser l'évolution du degré de cohérence d'une configuration institutionnelle et son impact sur le profil d'évolution d'une économie.



En conclusion, R. Boyer pose de nouvelles hypothèses sur le changement institutionnel :

1. La viabilité des institutions ne tient pas à la permanence de chacun de ses traits, mais à sa capacité générative de la configuration correspondante et à sa capacité d'adaptation dans le temps et dans l'espace.
2. Les théories de la dépendance au chemin n'éclairent que très partiellement les évolutions des institutions, en particulier les grands changements issus, sur le long terme, de transformations marginales.
3. La recherche historique comparative a pour intérêt de révéler la variété des formes d'évolution et l'origine des mécanismes de transformation (conversion, sédimentation, recomposition).
4. Le degré de couplage entre éléments constitutifs d'une configuration institutionnelle n'est pas forcément un indicateur de sa viabilité, de la même façon que l'homogénéité du comportement des acteurs peut fragiliser sa stabilité en réduisant sa réactivité en cas de changement.
5. Enfin, la diversité des éléments mis en évidence incite à mieux définir les entités de l'économie institutionnelle, compte-tenu des différences entre organisations, règles, constitutions, voire même routines, conventions ou habits.